

MAIRIE DE MOUTIERS
PROCES VERBAL

RÉUNION DU 25 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, **le vingt-cinq juin** à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 20 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Etaient présents : M. COLAS Yves, M. BERTIN Hervé, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse
Mme CHEVRIER Maryvonne, M. MOREAU Joseph, M. DUTERTRE Lucien, M.
CHENEVIÈRE Lionel, M. PRIOUR Nicolas, Mme CHEDEMAIL Mathilde, Mme ESNAULT
Valérie,

Absents excusés : M. CHEVRIER Sylvain donne pouvoir à M. COLAS Yves
M. GUÉROIS Laurent
M. DUGAS Patrice
Mme CORNÉE Anne-Sophie

Secrétaire : Mme ESNAULT Valérie

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 21 mai 2019

Ajout d'un point supplémentaire n° VIII : LOTISSEMENT LES VALLÉES : habilitation donnée au Maire de déposer une demande de permis d'aménager.

I – VENTE DE LA PARCELLE E 1359 « Lotissement Le Chêne » A UN PARTICULIER

II – ORANGE : choix de propriété des installations de communications dans le cadre d'effacement des réseaux

III – URBANISME : Application du Droit des Sols (ADS)

IV – DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

V – TARIFS COMMUNAUX : location salle des sports

VI – LOGEMENT COMMUNAL (maison CCAS) 14 rue de la Broderie : mise en vente

VII – AIDES SOCIALES FACULTATIVES AUX FAMILLES

VIII - LOTISSEMENT LES VALLÉES : habilitation donnée au Maire de déposer une demande de permis d'aménager

Objet n°1 – VENTE DE LA PARCELLE E 1359 « Lotissement Le Chêne » A UN PARTICULIER

Monsieur Le Maire expose :

M. et Mme Mille souhaitent acquérir la parcelle E 1359, de 110 m², jouxtant leur propriété située 1 lotissement du Chêne. Cette parcelle, n'ayant aucune utilité publique tant par sa situation, son accès et sa surface, Monsieur Le Maire propose :

- de vendre la parcelle E 1359 et de fixer un prix au m²
- de laisser le choix du géomètre à l'initiative de l'acheteur
- de retenir Maître ODY, Notaire à La Guerche-de-Bretagne, qui sera chargé de l'acte notarié

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le tarif à 3 € le m²

PRECISE que tous les frais concernant la transaction (géomètre, enregistrement, notaire...) seront entièrement à la charge de l'acheteur qui devra l'accepter

AUTORISE Monsieur Le Maire, à signer tous les documents afférents à cette vente

RAPPELLE que cette parcelle n'a aucune utilité publique tant par sa situation, son accès et sa surface

PRECISE que ce tarif de 3 €/m² ne sera en aucun cas une référence de prix pour tout autre type de terrain. Dans ce cas, les conditions de vente feront l'objet d'une délibération spécifique.

Objet n°2 - ORANGE : choix de propriété des installations de communications dans le cadre d'effacement des réseaux

Monsieur Le Maire expose :

A l'occasion des travaux de réaménagement de voirie, les communes souhaitent fréquemment parfaire l'amélioration esthétique des lieux par la réalisation d'enfouissement des réseaux aériens.

Les AODE (Autorité Organisatrice de Distribution de l'Electricité : le SDE35 en Ille-et-Vilaine) disposent pour cela des dispositions de l'article L.224-35 du CGCT qui sont applicables si le réseau électrique et le réseau de communications électroniques à effacer comportent au moins un appui aérien commun dans l'emprise du chantier envisagé. Si l'AODE décide d'enfouir le réseau électrique, l'opérateur de télécommunication est obligé de l'accompagner en enfouissant son propre réseau dans la même tranchée.

Dans ce cas de figure, il est nécessaire de s'interroger si la propriété des réseaux enfouis reste à la commune ou à Orange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REPORTE cet objet lors d'un prochain Conseil Municipal.

Objet n°3 – URBANISME : Application du Droit des Sols (ADS)

Monsieur Le Maire rappelle que l'instruction des dossiers d'urbanisme est assurée par le service commun d'instruction des A.D.S. (Application du Droit des Sols) de Vitré Communauté, depuis le 1^{er} juillet 2015. La convention d'instruction, acceptée lors du Conseil Municipal du 28/04/2015 évolue et doit être modifiée chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le coût de revient à 185€ (équivalent permis de construire) pour l'exercice 2018 et le prévisionnel 2019

DELEGUE au bureau communautaire, la décision de l'évolution des tarifs jusqu'à concurrence de 200 € / EPC maximum

ADOpte et autorise Monsieur Le Maire à signer la nouvelle convention

Objet n°4 – DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Monsieur Le Maire informe que le dispositif « argent de poche » existe au plan national, et consiste à proposer aux jeunes entre 15 et 18 ans la réalisation de petites missions sur le territoire communal, pendant une période définie lors des vacances scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés 15 € net pour une mission de 3 heures.

Monsieur Le Maire propose la mise en place de ce dispositif « argent de poche », sur la commune de Moutiers en juillet 2019, selon les modalités suivantes :

- Les jeunes concernés par le dispositif 2019 sont nés en 2002 ou 2003
- Chaque mission a une durée de 3 heures

- Au total, 30 missions proposées, auront lieu le matin (9h à 12h ou 8h à 11h) ou l'après-midi (13h30 à 16h30), en juillet.
- Le nombre maximum de jeunes acceptés par mission est fixé à 4
- L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal, les élus ou des bénévoles majeurs
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité
- Les missions proposées concernent l'entretien ménager des bâtiments communaux, l'entretien des espaces verts et du fleurissement, ponçage, administratif, manutention diverse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place du dispositif « argent de poche 2019 » selon les modalités présentées

Objet n°5 – TARIFS COMMUNAUX : location salle des sports

Suite à des demandes de location de la salle des sports pour des semaines complètes, Monsieur Le Maire propose de réviser ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs de location de la salle des sports, pour les demandes extérieures à la commune, à compter du 25 juin 2019 : 15 € / heure ou 50 € / jour selon les besoins

PRECISE que pour toutes locations, le ménage devra être assuré par le demandeur, en fin d'occupation

Objet n°6 – LOGEMENT COMMUNAL (maison CCAS) 14 rue de la Broderie : mise en vente

Monsieur Le Maire rappelle que le pavillon communal situé 14 rue de la Broderie à Moutiers est mis en vente depuis le 16 octobre 2018, au prix de 128 000 € net vendeur. Depuis, une seule proposition à 80 000 € net vendeur a été proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le prix à 110 000 € net vendeur

PRECISE que toutes les autres modalités votées lors du conseil municipal du 16 octobre 2018 restent inchangées

Objet n°7 – AIDES SOCIALES FACULTATIVES AUX FAMILLES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une famille a sollicité une aide sociale pour une participation à un voyage scolaire de leurs deux enfants.

ACCORDE une indemnité de 50 € par voyage pour deux dossiers déposés le 29 avril et 18 juin 2019

STATUERA ultérieurement sur d'éventuels critères d'attribution en cas de demandes multiples.

Objet n°8 - LOTISSEMENT « LES VALLÉES »: habilitation donnée au Maire de déposer une demande de permis d'aménager

Monsieur Le Maire rappelle que suite à la modification du PLU approuvée le 26 février 2019, la commune propose de réaliser un lotissement à usage d'habitation sur des terrains classés en zone UC et 1AUE, dont elle propriétaire. Ce lotissement, accessible depuis la rue du Sacré Cœur proposera 5 lots sur une surface totale d'environ 3030 m².

Selon la délibération du 17 octobre 2017, L'élaboration de ce projet d'aménagement est confiée au cabinet Arnaud LEGENDRE de Vitry.

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.421-2, L 423-1, R 441-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
VU l'avis de la Commission d'Urbanisme lors de sa séance du mardi 18 juin avec le cabinet Legendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du lotissement « Les Vallées » sur du terrain communal

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer au nom et pour le compte de la commune de Moutiers, une demande de permis d'aménager

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.

Questions diverses :

- DIA 12 allée des Tilleuls
- Avenir terrain de foot
- Emprunt pour lotissement « Les Vallées » et divers travaux (cuisine et trottoirs)
- Demande de révision de 2 emprunts : budget communal et assainissement

Levée de la séance : 22h30

Prochain conseil :